COMMUNE D'ECLEPENS

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DE LA COMMUNE

Approuvé par la Municipalité
Eclépens, le
Syndic C. Dutoit — Secrétaire C. Liniger

Soumis à l'enquête publique
du 17.09.2021 au 22.10.2021
Soumis à l'enquête publique complémentaire
du 29.06.2022 au 03.08.2022

Au nom de la Municipalité
Syndic C. Dutoit — Secrétaire C. Liniger

Adopté par le Conseil communal
Eclépens, le
Président B. Favre — Secrétaire S. Chappuis

Approuvé par le Département compétent du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département C. Luisier Brodard

Entré en vigueur le

Dossier n°	2123
Version (Département)	17.08.2022
enquête publique complémentaire	21.06.2022
enquête publique	25.08.2021
PLAREL	LAUSANNE

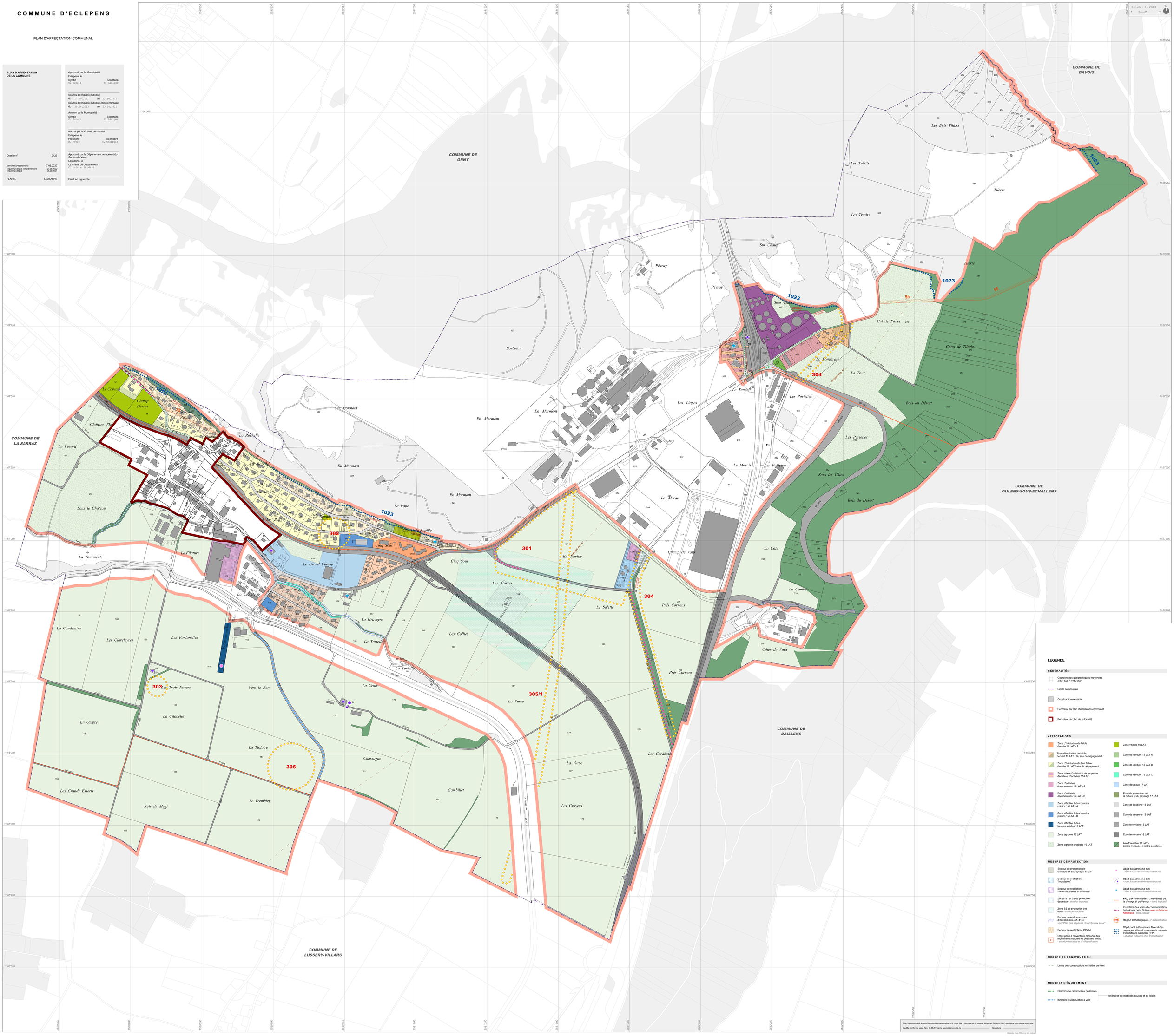

LEGENDE

GÉNÉRALITÉS

- Coordonnées géographiques moyennes 2'531'500 / 1'167'000
- Limite communale
- Construction existante
- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan de la localité

AFFECTATIONS

- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - A
- Zone d'habitation de faible densité 15 LAT - B / aire de dégagement
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT / aire de dégagement
- Zone mixte d'habitation de moyenne densité et d'activités 15 LAT
- Zone d'activités économiques 15 LAT - A
- Zone d'activités économiques 15 LAT - B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - A
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - B
- Zone affectée à des besoins publics 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone de verdure 15 LAT A
- Zone de verdure 15 LAT B
- Zone de verdure 15 LAT C
- Zone des eaux 17 LAT
- Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone ferroviaire 15 LAT
- Zone ferroviaire 18 LAT
- Aire forestière 18 LAT - Lisière indicative / lisière constatée

MESURES DE PROTECTION

- Secteur de protection de la nature et du paysage 17 LAT
- Secteur de restrictions "inondation"
- Secteur de restrictions "chute de pierres et de blocs"
- Zones S1 et S2 de protection des eaux - *situation indicative*
- Zone S3 de protection des eaux - *situation indicative*
- Espace réservé aux cours d'eau (OEaux, art. 41a) *voir "Plan des espaces réservés aux eaux"*
- Secteur de restrictions OPAM
- Objet porté à l'Inventaire cantonal des monuments naturels et des sites (IMNS) - *situation indicative et n° d'identification*
- Objet du patrimoine bâti - *note 2 au recensement architectural*
- Objet du patrimoine bâti - *note 3 au recensement architectural*
- Objet du patrimoine bâti - *note 4 au recensement architectural*
- **PAC 284** - Périmètre 3 : les vallées de la Venoge et du Veyron - *tracé indicatif*
- Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse avec substance historique - *tracé indicatif*
- Région archéologique - *n° d'identification*
- Objet porté à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) - *situation indicative et n° d'identification*

MESURE DE CONSTRUCTION

- Limite des constructions en lisière de forêt

MESURES D'ÉQUIPEMENT

- Chemins de randonnées pédestres
- Itinéraire SuisseMobile à vélo
- Itinéraires de mobilités douces et de loisirs

Plan de base établi à partir de données cadastrales du 8 mars 2021 fournies par le bureau Maxini et Cerezel SA, ingénieurs géomètres à Morges.
Certifié conforme selon l'art. 15 RLAT par le géomètre breveté, le _____ Signature : _____

Calculez hors FAQuest à être indicatif